

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Ferréole sc-es, ayant établi ses bureaux rue du Burnontige, n° 20 à 4190 FERRIERES,

en vue d'obtenir le permis unique pour :

la construction et l'exploitation de 3 éoliennes, d'une cabine de tête, avec l'aménagement des accès, la réalisation de trois aires de montage, la pose de câbles électriques

sur les parcelles sises à 4190 Werbomont – Ferrières (E25 - N66), et cadastrées 1ère division, section C, n° 189 P4, 192 G, 198 K, 200 B3 et 200 H ; et 5ème division, section B, n° 360 N, 367 B10, 367 D10 et 367 K9.

Dans le cadre du **RECOURS** introduit par Ferréole sc-es contre la décision des Fonctionnaires délégué et technique du 29 mars 2024 refusant le permis pour la construction et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes à proximité de la E25 au sud-ouest du village de Werbomont, un **COMPLEMENT d'Etude d'Incidences sur l'Environnement** a été introduit et doit être soumis à la consultation du public. Compte tenu de la suspension des délais entre le 16 juillet et le 15 août, le complément d'Etude d'Incidences sur l'Environnement peut être consulté à l'administration communale à partir du **21 août 2024 jusqu'au 20 septembre 2024**.

Référence commune : PU-2023/03

Le complément d'Etude d'Incidences sur l'Environnement, peut être consulté à l'Administration communale de Stoumont, à partir du 21 août 2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
14 août 2024	21 août 2024	Administration Communale 20 septembre 2024 à 10 heures	Collège communal de Stoumont Route de l'Amblève 41 à 4987 STOUMONT

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à ce complément. L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur RDV durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet